

FICHE D'ACCUEIL • Information scolaire et insertion professionnelle (ISIP)

INFORMATION SUR NOS CONSULTATIONS

- ✓ Le conseiller en ISIP informe, conseille et accompagne les étudiants concernant leurs questionnements sur les programmes d'études, les cheminements possibles, le marché du travail et dans leur démarche de recherche d'emploi.
- ✓ Les rencontres avec le conseiller en ISIP sont d'une durée de 45 minutes au maximum. Sur référence de ce dernier, vous pouvez obtenir s'il y a lieu une consultation individuelle sur rendez-vous avec un conseiller d'orientation.
- ✓ Compte tenu des changements pouvant survenir relativement aux conditions d'admission et contingentements des programmes d'études, il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que l'information obtenue est toujours d'actualité.
- ❖ *Si vous désirez procéder au choix, à la modification ou à l'abandon de cours, veuillez vous référer au **Service en ligne** de votre dossier étudiant. Si vous avez besoin d'assistance ou si vous désirez obtenir des informations sur la reconnaissance d'acquis, vous devez vous référer à votre **agent (e) de gestion des études** de votre programme.*

MOTIFS DE CONSULTATION

Pour quel (s) motif (s) venez-vous consulter nos services ?

1. Connaître les programmes, leurs exigences d'admission et cheminements en lien avec mon objectif professionnel
2. Identifier un plan B si je n'accède pas au programme de mon choix
3. Planifier mon projet d'études aux cycles supérieurs
4. Cibler les emplois qui correspondent à mon domaine d'études
5. Être accompagné (e) dans ma recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, stratégies de recherche d'emploi, techniques et simulation d'entrevue)
6. Mieux me connaître (valeurs, intérêts, aptitudes, personnalité)
7. Faire une synthèse de mes compétences et de mes acquis
8. Déterminer ou clarifier mon projet professionnel
9. Mieux comprendre ce qui influence mon rendement scolaire
10. Aborder la question de ma motivation face à mes études